



Fenêtre sur le fleuve,  
carrefour de Charlevoix  
www.saintsiméon.ca

**SAINT-SIMÉON**

Baie-des-Rochers | Port-au-Œuf | Saint-Siméon | Port-au-Peril

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**  
**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 10 janvier 2022 à la salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit voter sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**Dérogation mineure # 21-08**

**Nature et effet :** Réputer conforme la construction d'un garage attenant situé en majeure partie dans la cour avant, alors que l'article 6.2.4-2° du règlement de zonage N°196 stipule que le garage attenant ou intégré peut excéder le mur avant du bâtiment principal dans une proportion de 0,27 mètre par mètre de largeur de la résidence, sans excéder 2,5 mètres.

**Dérogation mineure # 21-09**

**Nature et effet :** Réputer conforme un terrain ayant une profondeur moyenne de 35,05 mètres alors que l'article 4.6-1° du règlement de lotissement N°197 stipule que celle-ci doit être de 75,0 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE SEIZIÈME (16<sup>e</sup>) JOUR DE DÉCEMBRE 2021

Directeur général adjoint / Greffier